



ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil en mairie

2022-60 : Convention de participation avec la C.C.P.S.M.V. pour les travaux Place des Olives :

Rapporteur : Jean-Paul VILMER

La CCPMSV procède au remplacement d'une canalisation des eaux usées et a à sa charge la réalisation du revêtement lié à la tranchée réalisée.

La commune commande la totalité des travaux de réfection du revêtement et par cette convention la C.C.P.S.M.V. s'engage à rembourser la partie à sa charge ;

Le coût des travaux est estimé à 16 380 € H.T.

La participation de la C.C.P.S.M.V. est estimée à 6 187,50 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention (jointe à l'ordre du jour)

2022-61 : Délibération modificative n° 2 – Budget Ville :

Rapporteur : Etienne KLEIN

La commune va se voir verser par la CCPMSV un fonds de concours destiné à l'aider face à l'augmentation de ses dépenses d'énergie. Pour mémoire, lors de la délibération modificative n° 1 le virement avait été réduit afin d'abonder la ligne des dépenses d'énergie.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le virement afin de permettre la prise en compte des dépenses imprévues Place du Félibrige, la réalisation d'investissements au stade de la Galère et le lancement d'une étude énergétique qui doit permettre d'établir une programmation dans les années à venir des investissements sur les bâtiments de la commune.

Il est proposé d'approuver les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Montant	Observation	Chapitre	Compte	Montant	Observation
65	6541	4 000,00	centre de loisirs Avignon	74	7488	26 900,00	fonds concours énergie CCPSMV
		22 900,00	virement				
	Total	26 900,00				26 900,00	

Section d'investissement

Dépenses					Recettes			
Opération/ Chapitre	Intitulé	Compte	Montant	Observation	Chapitre	Compte	Montant	Observation
31	Place du Felibrige	2188	35 000,00	plus values	45	4582	6 200,00	ccpmsv place des olives
30	Installations sportives	2135	24 000,00	stade de la galère	021		22 900,00	augmentation virement
10	Bâtiments polyvalents	2131	15 000,00	audits énergétiques				
55	Voirie	2151	- 49 400,00					
chap 10	reversement TA	10226	4 500,00	CCPSMV				
			29 100,00				29 100,00	

2022-62 : Délibération modificative n° 2 – Budget Annexe Site de la Chapelle :

Rapporteur : Etienne KLEIN

Il convient d'abonder le chapitre relatif aux dépenses de personnel en raison des revalorisations du SMIC et du point d'indice intervenues cette année. Les crédits sont récupérés sur le chapitre 11 – charges générales

La modification des dépenses de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses			
Chapitre	Article	Montant	Observations
11	628711	- 1 000,00	charges générales
12	6411	1 000,00	dépenses de personnel
TOTAL		-	

2022-63 : Création d'emplois saisonniers au Site de la Chapelle :

Rapporteur : Thierry MAUSSAN

Afin d'assurer le fonctionnement du site il est proposé de créer deux emplois saisonniers de 20 h hebdomadaires du 15 décembre 2022 au 28 février 2023. Ces emplois seront rémunérés sur la base du S.M.I.C.

2022-64 : Acquisition de la parcelle BB 22 :

Rapporteur : Etienne KLEIN

La propriétaire actuelle envisage de vendre la parcelle cadastrée section BB n°22 d'une superficie de 650 m2. Elle a informé la commune de son intention. Or il apparait intéressant pour la commune d'acquérir cette parcelle qui est déjà propriétaire des parcelles BB21 et BB23.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle au prix de 6000 €.



2022-65 : Tarification et conditions de location de la salle de l'Arbousière :

Rapporteur : Franck AIMADIEU

La commune souhaite revoir les tarifs et conditions de location de la salle de l'Arbousière

L'objectif est double :

- prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie pour toutes les locations par une augmentation globale des tarifs de location
- pour les particuliers qui louent la salle, les sensibiliser à la maîtrise du volume d'énergie consommé à l'occasion de leur évènement particulier et les amener à un respect plus strict du règlement de la salle.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Hall + Toilettes pour un jour	Salle + Hall + Toilettes pour un jour	Salle + Hall + Cuisine + Toilettes pour un jour
Association Commune	déterminé en fonction de l'usage et de la subvention de fonctionnement att		
Association extérieur	220	440	660
Habitant Commune	275	1100	1400
Habitant extérieur	550	2200	3200
Comité d'entreprise Loto Arbre de Noël	275	550	825
Entreprise : Ass Gén. Réunion...	550	1100	1375
Collectivités (Conseil Départemental, Régional, commune voi	1 journée gratuite/an		
		1100	1375
EPCI , Syndicats dont la commune est membre	1 journée gratuite/an		
	200	400	600
Spectacle ou autre Manifestation à but lucratif	500	1000	1250
Gendarmerie, Pompiers	gratuit		
Syndicat, meeting, Réunion politique	550	1100	1375
Organismes sociaux (Jouvène, ADAPEI, Oeuvres paroiss	1 journée gratuite/an		
	55	110	110
Ecoles Commune+ collège & lycée secteur	Gratuit		
Ecoles, Collèges, Lycées hors secteur	275	275	275

Pour les locations à des particuliers, sera mise en place une facturation supplémentaire en cas de dépassement des forfaits suivants lors des mariages :

En intersaison du 1/09 au 31/10 et du 1/4 au 30/06 : au-delà d'une consommation de 425 Kwh (par location), le Kwh consommé sera facturé en sus, au prix appliqué à la collectivité par son fournisseur au moment de la signature de la convention de location- un relevé de compteur sera réalisé avant et après la manifestation

En saison –du 01/11 au 31/03 et du 01/07 au 31/08 : au-delà d'une consommation de 1000 Kwh (par location), le Kwh consommé sera facturé en sus, au prix appliqué à la collectivité par son fournisseur au moment de la signature de la convention de location- un relevé de compteur sera réalisé avant et après la manifestation

Un service de sécurité mandaté par la collectivité s'assurera du respect du règlement par les locataires

Pour sanctionner le non-respect des dispositions du règlement, sont instituées deux pénalités :

-500 € pour non-respect d'une des dispositions du règlement (hors risque incendie)

-1500 € pour non-respect des dispositions du règlement relatif à la sécurité incendie du site (tir de feux d'artifices, pétards etc ...)

Par ailleurs, la caution fixée à 1500 € sera dorénavant encaissable : elle servira à couvrir les éventuelles dégradations constatées mais aussi les pénalités mises en œuvre le cas échéant. Si le montant dû est supérieur au montant de la caution, un titre sera réalisé pour le solde.

Enfin, les tables et les chaises ne seront plus mises à disposition des particuliers qui résident dans une autre commune.

2022-66 : Partage des objectifs et de la stratégie du 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues », ainsi que de son programme prévisionnel d'actions :

Rapporteur : Marielle FABRE

Le programme d'actions inscrit dans ce Contrat de Rivière a été élaboré en large concertation, notamment avec les maîtres d'ouvrage proposant l'inscription d'actions. Il a été validé par le Comité de rivière en date du 9 juin 2022. Il vise à répondre aux enjeux et défis défini en concertation pour le territoire :

- Défi transversal « Développement socio-économique et environnemental »
- Défi « Milieux aquatiques »
- Défi « Qualité des eaux »
- Défi « Ressources en eau »
- Défi « Inondation »

Les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur le fait de partager les objectifs et la stratégie de ce 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues, ainsi que son programme prévisionnel d'actions, en particulier celles dont ils sont porteurs.

Le récapitulatif des actions est joint au présent ordre du jour

Questions diverses :

1. Plan de sobriété énergétique (E. KLEIN)
2. Plan d'investissement éclairage public (E. KLEIN, J.P. VILMER)
3. Dispositif « Voisins Vigilants » (E. KLEIN)
4. Personnel Municipal (E. KLEIN)

5. Dialogue territorial (riverains-agriculteurs (M. FABRE)
6. Projet de haie pédagogique avec D3P (M. FABRE)
7. Projet d'irrigation (M. FABRE, F. BERUD)
8. Conseil Municipal des Enfants (M. FABRE-S. FLOURY-P. ROLLAND)
9. Place du Félibrige (J.P. VILMER)
10. Travaux de voirie (J.P. VILMER)
11. Travaux « Patrimoine » (Croix, poterne, portail vieux) (C. ALLIES-J.P. VILMER)
12. Projet « Centre de Tri Départemental » (E. KLEIN)